

**PERTINENT ANIMAL HEALTH, INC.
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

Cette fiche de données de sécurité (FDS) a été préparée pour être conforme aux règlements de l'UE n° 1907/2006 et 2020/878.

**SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ PRÉPARATION
ET DU FABRICANT/ ENTREPRISE**

1.1 Identificateur de produit :

Nom commercial : Solution Poux Rouge
Date de préparation FDS : Le 26 août 2021 Revised : Le 17 decembre 2021

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisation recommandée : Lutte contre les parasites dans les élevages
Restrictions d'usage : Aucune connue

1.3 Données du fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fabricant : Pertinent Santé Animale SAS
Route de Samadet
64410 Arzacq FRANCE

Numéro de téléphone pour information : 05 59 04 59 86

1.4 Numéro de téléphone en cas d'urgence :

Informations en cas de déversement : INFOTRAC : 1-800-535-5053 (Amérique du Nord)
1-352-323-3500 (International)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou mélange :

Classement du SGH :

| Physique : | Santé : | Environnement |
|---|--|----------------|
| Liquide inflammable, catégorie 3 (H226) | Lésions oculaires, catégorie 1 (H318) Corrosion/ irritation cutanée, catégorie 1B (H314) Sensibilisation cutanée, catégorie 1 (H317) Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), catégorie 3 (H336) | Non classifié. |

2.2 Éléments d'étiquetage :

Danger!



Contient : Géraniol, huile de thym

Mentions de danger

| | |
|------|---|
| H226 | Liquide et vapeur inflammables. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H317 | Peut provoquer une réaction allergique cutanée. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |

Conseils de prudence

| | |
|------|---|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources |
|------|---|

| | |
|--------------------------|---|
| | d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P233 | Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |
| P240 | Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. |
| P241 | Utiliser des appareils d'aération, d'éclairage et électriques antidéflagrants. |
| P242 | Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles |
| P243 | Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. |
| P260 | Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols. |
| P264 | Se laver soigneusement après manipulation. |
| P271 | Utiliser à l'extérieur seulement ou dans un endroit bien ventilé. |
| P272 | Interdire toute sortie des vêtements professionnels contaminés du lieu de travail. |
| P280 | Porter des gants de protection, des vêtements de protection, une protection des yeux, une protection du visage |
| P305 + P351 + P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P310 | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| P303 + P361 + P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés Rincer la peau avec de l'eau/prendre une douche. |
| P310 | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| P363 | Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. |
| P304 + P340 | EN CAS D'INHALATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| P310 | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| P301 + P330+ P331 | EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS induire de vomissement. |
| P310 | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| P370 + P378 | En cas d'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, du dioxyde de carbone ou une poudre chimique pour l'éteindre. |
| P403 + P235 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. |
| P405 | Stocker sous verrou. |
| P501 | Éliminer le contenu et le contenant conformément à la réglementation locale et nationale. |

2.3 Autres risques Aucun connu.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.2 Mélange :

| Nom chimique | No. CAS : | No. Enregistrement EINECS#/ REACH | % | Classification | SCL/ Facteur M/ ETA |
|----------------------|------------|-----------------------------------|-------|---|---|
| Alcool isopropylique | 67-63-0 | 200-661-7 | 20-30 | Liq. inflam. 2 (H225), Irritant oculaire 2 (H319), STOT SE 3 (H336) | ATE (oral) : 5840 mg/kg, ATE (cutané) : 16400 mg/kg, ATE (inhalation) : 72.6 mg/L/4hr |
| Terre de diatomée | 61790-53-2 | 612-383-7 | 5-15 | Substance ayant une limite d'exposition conventionnée sur le lieu de travail | Aucune |
| Huile de thym | 8007-46-3 | 616-910-1 | 5-15 | Liq. inflam. 3 (H226), Lésions oculaires 1 (H318), Corrosion cutanée 1B (H314), Tox. aquatique chronique 3 (H412) | ATE (oral) : 2840 mg/kg, ATE (cutané) : >5000 mg/kg |
| Géraniol | 106-24-1 | 203-377-1 | 5-15 | Sensibilisation cutanée 1 (H317) | ATE (oral) : 3600 mg/kg, ATE (cutané) : >5000 mg/kg |

Voir la section 16 pour de plus amples informations sur la Classification GHS.

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 Description des premiers secours

Yeux : Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de grandes quantités d'eau pendant 20 minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes pour s'assurer que le produit a été éliminé. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Consulter immédiatement un médecin.

Peau : Rincer immédiatement la peau avec de grandes quantités d'eau tout en retirant les chaussures et les vêtements contaminés. Consulter un médecin immédiatement. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. (Mettre au rebut les chaussures contaminées).

Inhalation : Placer la victime à l'air frais. Si la respiration est difficile, une personne qualifiée doit administrer de l'oxygène. Si la respiration s'arrête, mettre en place une respiration artificielle. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion : Ne PAS induire de vomissement. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente ou qui a des convulsions. La victime doit rester calme et au chaud. Consulter un médecin immédiatement.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés Peut provoquer une grave irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires ainsi que des brûlures.. Pourrait causer une sensibilisation de la peau. L'inhalation de brouillards ou de vapeurs peut provoquer une dépression du système nerveux central. L'ingestion peut provoquer des brûlures dans la bouche, la gorge et le tractus intestinal. Une surexposition prolongée peut causer des lésions aux yeux, à la peau, aux poumons et aux dents.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires : Une attention médicale immédiate est obligatoire dans tous les cas d'exposition.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Matériaux d'extinction : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, du dioxyde de carbone ou une poudre chimique.

5.2 Risques spéciaux associés à la substance ou mélange :

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion : Liquide et vapeur inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent parcourir des surfaces jusqu'aux sources d'inflammation éloignées et retour de flammes. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air dans des zones confinées.

Produits de combustion : Oxydes de carbone.

5.3 Conseils aux pompiers :

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome homologué à pression positive et des vêtements de protection complets. Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau.

SECTION 6 : MESURES EN CAS D'ÉPANCHEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection, procédures d'urgence :

Retirer toutes les sources d'inflammation, telles que flammes nues et équipements capables de produire des étincelles. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection appropriés pour éviter tout contact avec les yeux et la peau, notamment des gants imperméables, des lunettes de sécurité et un masque respiratoire si nécessaire. Ne pas respirer les vapeurs, brumes ou aérosols. Ventiler la zone.

6.2 Précautions pour l'environnement :

Signaler les déversements et les rejets selon les exigences des autorités compétentes,

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Couvrir avec un matériau inerte et absorbant et placer dans un contenant approprié pour assurer l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections :

Reportez-vous à la Section 8 sur l'équipement de protection individuelle et à la Section 13 sur les informations relatives à l'élimination.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1 Précautions pour la manipulation : Ne pas respirer les vapeurs, brumes ou aérosols. Utiliser avec une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Toujours porter des gants imperméables, des lunettes de protection contre les produits chimiques et des vêtements de protection lorsque vous manipulez ce produit. Se laver soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ni fumer sur les lieux de travail. Garder le produit loin de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'allumage. Ne pas fumer dans les zones de stockage ou d'utilisation. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

7.2 Conditions pour un entreposage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités : Stocker dans un contenant approprié, dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'écart des oxydants et des matières incompatibles. Garder les contenants fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés.

7.3 Utilisations finales particulières : Lutte contre les parasites dans les élevages

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION AU PRODUIT/PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Paramètres de contrôle : Se référer aux réglementations des états membres pour les limites d'exposition non listées ci-dessous

| Nom chimique | Limites d'exposition : |
|----------------------|---|
| Alcool isopropylique | 200 ppm TWA, 400 ppm STEL (valeur moyenne minimale 15) DFG MAK 400 ppm TWA, 500 ppm STEL UK WEL 200 ppm TWA, 400 ppm STEL (valeur moyenne minimale 15) Belgique OEL |
| Terre de diatomée | 4 mg/m ³ TWA DFG MAK (Fraction respirable) 1.2 mg/m ³ TWA UK WEL (aérosol respirable) |
| Huile de thym | Aucune établie |
| Géraniole | Aucune établie |

8.2 Contrôles d'exposition :

Ventilation : Utiliser une ventilation générale ou locale adéquate pour maintenir les niveaux d'exposition en dessous des limites d'exposition professionnelle. Utiliser un équipement et un câblage électrique antidéflagrant si nécessaire.

Équipement de protection individuelle :

Protection respiratoire : Dans les opérations où les limites d'exposition professionnelle sont dépassées, utiliser un appareil respiratoire homologué avec des cartouches anti-poussière/brouillard ou un appareil respiratoire à adduction d'air. Le choix et l'utilisation de l'appareil respiratoire doivent être basés sur le type, la forme et la concentration du contaminant. Suivre les réglementations applicables et les bonnes pratiques d'hygiène industrielle. En Europe, appliquez la norme EN 149.

Protection de la peau : Il est recommandé de porter des gants imperméables pour éviter tout contact avec la peau.

Contactez votre fournisseur de gants qui vous aidera à choisir le modèle approprié. En Europe, appliquez la norme EN 374.

Protection des yeux : Le port de lunettes de sécurité ou d'un écran facial est recommandé pour éviter tout contact avec les yeux. En Europe, appliquez la norme EN 166.

Autres vêtements/équipements de protection : Des vêtements imperméables sont nécessaires pour éviter tout contact avec la peau et la contamination des vêtements personnels. En Europe, appliquez la norme EN 13034. Une installation de lavage des yeux et une douche de sécurité doivent être disponibles dans la zone de travail.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

| | |
|--|--|
| État physique : Liquide | pH : Aucune donnée disponible |
| Couleur : Liquide brun | Viscosité cinématique : Aucune donnée disponible |
| Odeur : Odeur caractéristique | Solubilité : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion/congélation : -88°C (-126.4°F) (Alcool isopropylique) | Coefficient de partage n-octanol/eau : Aucune donnée disponible |

| | |
|---|---|
| Point/plage d'ébullition : 82°C (179,6°F) (Alcool isopropylique) | Pression de vapeur : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (gaz, liquide, solide) : Liquide inflammable. | Densité relative : Aucune donnée disponible |
| Limites d'inflammabilité : LIE : 2 vol % (Alcool isopropylique) LSE : 13 vol % (Alcool isopropylique) | Pression de vapeur relative : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair : 31,8°C (89,24°F) (CC) | Caractéristiques des particules : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammabilité : 399°C (750,2°F) (Alcool isopropylique) | Température de décomposition : Aucune donnée disponible |

9.2.1 Informations concernant les Catégories de dangers physiques : Non applicable

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité : Non applicable

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité : Non réactif

10.2 Stabilité chimique : Stable dans des conditions de stockage et de manutention normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Il ne se produira pas de polymérisation dangereuse.

10.4 Conditions à éviter : Garder le produit loin de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'allumage.

10.5 Matériaux incompatibles : Agents oxydants forts, acides forts, bases fortes et acide fluorhydrique.

10.6 Produits de décomposition dangereux La décomposition thermique produira des oxydes de carbone.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Effets potentiels sur la santé :

Yeux : Peut provoquer des irritations graves ou des brûlures accompagnées de rougeurs, de douleur et dilacération. Peut provoquer des lésions oculaires permanentes, des troubles de la vision et une vision floue.

Peau : Peut provoquer des irritations graves de la peau et des brûlures avec rougeur, ulcération, douleur, dermatite et cicatrices. Peut provoquer une réaction allergique cutanée (sensibilisation).

Inhalation : L'inhalation de brouillards ou de vapeurs peut provoquer une irritation grave et des brûlures du nez, de la gorge et des voies respiratoires supérieures. L'inhalation de brouillards ou de vapeurs peut aussi provoquer une dépression du système nerveux central. Les symptômes de la dépression du système nerveux central incluent notamment des maux de tête, des étourdissements, une somnolence, des nausées et une perte de conscience.

Ingestion : L'ingestion peut provoquer une irritation grave du tube digestif ou des brûlures des muqueuses, de l'œsophage et de l'estomac avec choc et possibilité de perforation et de péritonite.

Dangers chroniques : Aucun connu.

Valeurs de toxicité aiguë :

ATE du produit : >2000 mg/kg (oral)

Alcool isopropylique Oral Rat LD50- 5840 mg/kg, Peau Lapin D LD50- 16400 mg/kg, Inhalation Rat LC50- 72.6 mg/L/4hr

Terre de diatomée : Aucun effet toxique

Huile de thym : Oral Rat LD50- 2840 mg/kg, Peau Lapin LD50- >5000 mg/kg

Géranol : Oral Rat LD50- 3600 mg/kg, Peau Lapin LD50- >5000 mg/kg

Corrosion/irritation cutanée : Ce produit est corrosif pour la peau en fonction des ingrédients.

Lésion/irritation oculaire : Ce produit est corrosif pour les yeux en fonction des ingrédients.

Irritation des voies respiratoires : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation des voies respiratoires : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée : Compte tenu des ingrédients présents dans ce produit, il provoque une sensibilisation de la peau.

Mutagenicité des cellules germinales : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Carcinogénicité : Aucun des composants de ce produit à plus de 0,1 % n'est répertorié comme cancérigène par OSHA, CIRC, NTP et CLP de l'UE.

Toxicité reproductive : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Exposition unique : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger d'aspiration : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations concernant d'autres dangers : Non applicable

11.2.1 Propriétés de perturbation endocrinienne : Non applicable

11.2.2 : Autres informations : Sans objet

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité :

Alcool isopropylique 96 hr LC50 Tête-de-boule (flux constant)-9640 mg/L, 48 hr EC50 Daphnie magna- 13299 mg/L
 Huile de thym : 96 hr LC50 Tête-de-boule- 3,2 mg/L, 48 hr LC50 Daphnie magna- 3,2 mg/L, 72 hr NOEC Algues- 1,9 mg/L, 21 jours NEOC Daphnie magna- 2,0 mg/L
 Géranol : 96 hr LC50 Danio rerio- 22 mg/L, 48 hr EC50 Daphnie magna- 10.8 mg/L, 72 hr EC50 Desmodesmus subspicatus- 13.1 mg/L

Persistence et dégradabilité : L'alcool isopropylique, le géranol et l'huile de thym sont facilement biodégradables.

12.3 Potentiel de bioaccumulation : Aucune donnée disponible

Mobilité dans le sol : Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB : Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés de perturbation endocrinienne : Non applicable

12.7 Autres effets nocifs : Non applicable

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS DE MISE AU REBUT

13.1 Méthodes de traitement des déchets : Éliminer conformément aux réglementations locales, d'État/provinciales et fédérales.

SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

| | 14.1 Numéro UN | 14.2 Nom d'expédition UN | 14.3 Catégories de danger | 14.4 Catégorie d'emballage | 14.5 Risques pour l'environnement |
|-------------------|-----------------------|---|----------------------------------|-----------------------------------|--|
| EU ADR/RID | UN2924 | Liquide inflammable, corrosif n.s.a. (isopropanol, huile de thym) | 3(8) | III | Non |
| IMDG | UN2924 | Liquide inflammable, corrosif n.s.a. (isopropanol, huile de thym) | 3(8) | III | Non |
| IATA/ICAO | UN2924 | Liquide inflammable, corrosif n.s.a. | 3(8) | III | Non |

| | | | | |
|--|------------------------------|--|--|--|
| | (isopropanol, huile de thym) | | | |
|--|------------------------------|--|--|--|

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe III de la convention MARPOL 73/78 et au Code IBC : Non applicable

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

RÉGLEMENTATIONS EUROPÉENNES

REACH : Ces produits sont conformes au règlement REACH, le cas échéant. Pour plus d'informations, contactez Pertinent Animal Health, Inc.

SVHC : Ce produit contient les substances extrêmement préoccupantes (SVHC) suivantes : Aucun

15.2 Évaluation de la sécurité chimique Aucune donnée disponible

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Date de la révision actuelle : 26 août 2021

Sommaire de révision : Nouvelle FDS

Date de la révision antérieure : s.o.

Classification SGH de référence (voir sections 3) :

Aquatique chronique 3 - Toxicité aquatique chronique de catégorie 3

Lésions oculaires Lésions oculaires, catégorie 1

Irrit. oculaire 2 Irritant oculaire, catégorie 2

Liq. inflam. 2 Liquide inflammable, catégorie 2

Liq. inflam. 3 Liquide inflammable, catégorie 3

Corr. cut. 1B Corrosion cutanée catégorie 1B

Irrit. cutanée 2 Irritant oculaire, catégorie 2

Sensibilisation cutanée 1 Sensibilisation cutanée, catégorie 1

STOT SE 3 Toxicité spécifique à un organe cible (exposition unique), catégorie 3

H225 Liquide et vapeur très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations ci-dessus sont considérées comme correctes mais ne prétendent pas être exhaustives et ne doivent être utilisées qu'à titre indicatif. Pertinent Animal Health, Inc. ne peut être tenu responsable d'aucun dommage résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné.